EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2016-245

Séance publique du

20 juin 2016

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620-lmc190696-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : MARCHE DE MAINTENANCE MULTI TECHNIQUE DU MUSÉE GRANET ET ANNEXES, DE LA CITE DU LIVRE, DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE ET DU STADE MAURICE DAVID - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE PAR ANTICIPATION.

Le. 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :
Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Stéphane PAOLI

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

Nomenclature : 1.7
Actes speciaux et divers

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 JUIN 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE MAINTENANCE MULTI TECHNIQUE DU MUSÉE GRANET ET ANNEXES, DE LA CITE DU LIVRE, DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE ET DU STADE MAURICE DAVID - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE PAR ANTICIPATION.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Suite au retour en gestion de certains équipements communautaires, la Ville d'Aix-en-Provence a repris notamment le marché de maintenance 12M007 ayant comme périmètre le Musée Granet et ses annexes, la Chapelle des Pénitents Blancs et le Pôle de conservation des œuvres (réserves).
Par délibération n°2016-161 du 2 mai dernier, vous avez approuvé l'avenant n°2 prolongeant ledit marché jusqu'au 31 décembre 2016, délai nécessaire au lancement d'une nouvelle procédure.

La présente consultation concerne le renouvellement du marché de maintenance.
Il s'agit d'une procédure formalisée passée en appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1º, 67 et 68 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché de maintenance des équipements et des installations techniques est à prix global et forfaitaire. Il concerne plusieurs sites répartis en 3 lots, désignés ci-dessous :

- Lot 1 : Musée Granet et ses annexes P2 P3 – P3 GER Alarmes, électricité, vidéo.
- Lot 2 : Cité du Livre, Conservatoire de musique, Château de l'Horloge P2 CVC.
- Lot 3 : Stade Maurice David P2 CVC.

La durée du marché pour le lot 1 est fixée à 4 ans et 2 mois à compter du 1er novembre 2016, ceci afin d'assurer la bonne continuité de l'entretien de l'établissement avec le titulaire en place. Pour les lots 2 et 3, le marché sera conclu pour une période de 4 ans fermes, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Les estimations sont réparties de la manière suivante :

LOT	MONTANT ANNUEL H.T	MONTANT POUR 4 ANS H.T
Lot 1	175 000 €	700 000 €
Lot 2	62 500 €	250 000 €
Lot 3	15 000 €	60 000 €

Pour tous les lots, les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

CRITERES	PONDERATION
Prix des prestations	50 %
Valeur technique	50 %

En application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant : « *Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre* », et compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen ayant pour objet la maintenance multi techniques pour le Musée Granet et ses annexes, la Cité du Livre, le Conservatoire de musique, le Château de l'Horloge et le stade Maurice David.

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer l'appel d'offres ouvert pour la maintenance multi techniques du Musée Granet et ses annexes, la Cité du Livre, le Conservatoire de musique, le Château de l'Horloge et le stade Maurice David, ainsi que tous documents s'y rapportant avec la/les société (s) qui sera (seront) retenue (s) ultérieurement en fin de procédure par la Commission d'Appel d'Offres.

- DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget général de Ville inscrite au chapitre suivant :
Lot 1: 92322-6156-1709 n°5223
Lot 2: 92321-6156-1286 n°5276; 92311-6156-1688 n°1408; 92324-6156-1953 n°5278
Lot 3: 92412-6156-1258 n°5277

DL.2016-245 - MARCHE DE MAINTENANCE MULTI TECHNIQUE DU MUSÉE GRANET ET ANNEXES, DE LA CITE DU LIVRE, DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE ET DU STADE MAURICE DAVID - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE PAR ANTICIPATION.-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	40
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/06/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»